

LA GAZETTE DU VILLAGE

Salles-Arbussonnas en Beaujolais

TOUTES LES INFOS

2022
 2023



L'édito du Maire

Chers habitants de Salles-Arbussonnas,

Difficile de vous souhaiter naïvement une très belle année pleine de bonheur et de joie. C'est pourtant ce que je vous souhaite du fond du cœur, mais je sais toutes les difficultés auxquelles nous devons et devons faire face cette année. Inflation, coût de l'énergie, sans parler de l'actualité anxigène... autant de sujets qui rendent ce début d'année et les perspectives pour les mois qui viennent plutôt moroses.

Il nous faut pourtant garder le moral, et trouver les ressources nécessaires, la combativité pour affronter ces difficultés annoncées, trouver aussi peut-être, au sein de notre village, des raisons de nous réjouir.

Profitez de chaque instant, de chaque rencontre, notamment lors des événements festifs de nos associations, pour prendre plaisir à échanger, à nous retrouver, à rire et sourire à la vie. Car nous avons la chance de vivre dans un environnement encore apaisé, préservé, et je mesure chaque jour à quel point cela nous est précieux. Vous pouvez compter sur mon engagement et ma volonté pour préserver cette certaine quiétude et cette douceur de vivre.

En ce début d'année, je souhaite avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté, ceux qui souffrent, dans la maladie, la solitude. J'aimerais remercier tous ceux qui œuvrent pour la communauté en donnant de leur temps pour les autres. Pour nous venir en aide comme nos sapeurs-pompiers et nos soignants, pour nous protéger comme nos gendarmes, pour faire fonctionner les services municipaux, l'école, la cantine, la garderie... De tout cœur merci pour votre dévouement et votre capacité à vous adapter et à servir l'intérêt général. Ce que vous faites au quotidien est simplement indispensable.

Alors à vous tous, j'aimerais vous adresser mes vœux les plus sincères. Vous souhaitez malgré tout une année 2023 pleine de sérénité, vous souhaitez la santé et la paix, et vous souhaitez de pouvoir profiter de chaque moment de joie que vous trouverez sur votre route.

Tous ensemble, faisons de 2023 une année de solidarité, d'entraide, d'espoir. Que chacun d'entre nous trouve sa place et des raisons de se réjouir, je ne souhaite que cela.

Meilleurs vœux à tous !

Le Maire,
 Stéphane Parizot



à lire de près

À la Une



Adieu la 2, Vive la 3 !

Retour sur le règne de la classe en 2. Un règne certes court, mais brillant ! La classe en 3 est prête à lui succéder.

A lire en page 4



2023 : l'année du PLUI-h

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat ? A quoi cela sert-il ? Et quelles en seront les conséquences pour les habitants ?

A lire en page 11



Une grande année pour les élèves !

Flashback sur l'année scolaire 2021-2022, qui a vu notamment le retour du voyage en classe de découverte.

A lire en page 7



Que s'est-il passé en 2022 ?

Inauguration des travaux de rénovation énergétique de l'école

Le 20 Septembre dernier, nous avons officiellement inauguré les travaux de rénovation énergétique de notre école.

Une cérémonie sous un soleil radieux à laquelle ont assisté de nombreux officiels : le Sous-Préfet Jean-Jacques Boyer, le Député Alexandre Portier, le Président du Département Christophe Guilloteau, les vice-présidents de notre agglomération Michel Romanot et Ghislain de Longviallo, les conseillères départementales Sylvie Epinat et Béatrice Berthoux, de nombreux maires et élus, le Directeur de l'école Alain Jacquot et l'ensemble de son équipe enseignante ainsi que l'inspectrice d'Académie Mme Meyer et plusieurs dizaines de parents d'élèves.

L'occasion pour le Maire Stéphane Parizot de rappeler la genèse de ce projet débuté en 2021 et de remercier les personnes qui se sont impliquées, dès le début : l'ensemble du Conseil municipal qui a décidé à l'unanimité de se lancer dans l'aventure après le diagnostic énergétique réalisé en décembre 2020 par l'ALTE69 (l'Agence Locale pour la Transition Énergétique), la conseillère et chef de projet Vanessa Sauze-Parizot et



le maître d'œuvre Laurent Chapeaux qui ont tous deux supervisé l'ensemble des travaux. Mais aussi notre partenaire BSA (Beaujolais-Saône-Aménagement) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les entreprises locales qui ont assuré les travaux et bien sûr nos partenaires financiers : l'Etat et le Département du Rhône. Grâce à leurs subventions (208 000 euros pour l'Etat et 120 000 euros pour le Département), ils ont permis à la commune de mener à bien ce projet de près d'un demi-million sans avoir recours à l'emprunt.

La commune peut aujourd'hui être fière d'offrir à ses enfants et à toute l'équipe enseignante un lieu d'accueil économe en énergie et surtout beaucoup plus confortable à vivre au quotidien.

Cette inauguration a été l'occasion de rappeler les valeurs républicaines portées par l'école, et l'importance d'un établissement scolaire dans la vie d'un village : l'école comme un lieu d'apprentissage, de construction de l'avenir, de socialisation mais aussi comme un lieu de rencontre et de vie indispensable au dynamisme d'une commune rurale.

La toute dernière touche de cette rénovation a été apportée lors des dernières vacances de Noël. Les vieux plafonniers situés dans les classes de CP et de CM1 ont été changés pour de nouveaux éclairages Led, moins énergivores et plus confortables.

Les travaux d'isolation et surtout le changement de mode de chauffage nous ont déjà permis d'économiser près de 5000 euros sur les dépenses énergétiques du bâtiment en 2022.

Nouveaux arrivants 2022

Toujours avec la même volonté d'intégration, d'échange et de convivialité, s'est tenue le 16 octobre 2022, la 2^e édition du « brunch des nouveaux arrivants » de Salles-Arbuissonnes.

Ce rendez-vous réunissait cette année les habitants arrivés sur 2021 et 2022. Les acteurs associatifs de notre village et une grande partie du conseil municipal ont une nouvelle fois répondu présent à l'invitation pour aller au contact des nouveaux membres de notre communauté pour leur permettre de créer des liens ainsi qu'en connaître plus sur notre village.

Nous avons réalisé un recensement minutieux pour contacter directement par courrier une trentaine de nouveaux arrivants. Une nouvelle fois les réponses positives ont été très enthousiastes sur la démarche et les échanges avec les familles présentes ont été particulièrement riches et amicaux.

Pour marquer un peu plus le caractère convivial et touristique de notre village, le hasard faisant bien les choses, nous avons eu le plaisir de voir la venue d'une cinquantaine d'étudiants étrangers réalisant leur cursus scolaire à Lyon.



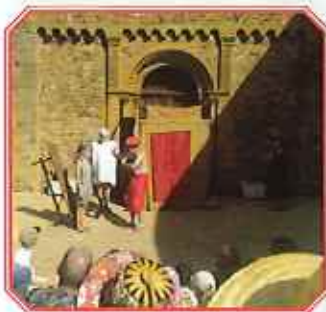
Ils étaient en visite dans le Beaujolais pour la journée au travers des activités proposées par l'association « Lyon International » qui a pour but de faire découvrir notre territoire aux étrangers résidant dans le Grand Lyon. Nous les avons conviés à se joindre à nous afin de leur faire vivre pleinement l'expérience de l'esprit du Beaujolais.

Vous pourriez retrouver une vidéo de leur journée sur leur site internet « Lyon International ».

Une nouvelle fois la convivialité et l'accueil ont été à l'honneur jusqu'au milieu de l'après-midi de ce dimanche ensoleillé.

En 2022 pour le Prieuré, tous les feux passent au vert

Commencée sous des auspices hasardeux avec une énigme vague de la pandémie de COVID-19, la saison 2022 s'est finalement très bien terminée avec une fréquentation qui retrouve progressivement son niveau de 2019.



Ainsi, plus de 4 500 visiteurs ont franchi la porte du musée et ont ainsi eu l'occasion de parcourir sa riche histoire ou de découvrir le réjouissant programme du Prieuré. Car 2022 était une année très spéciale pour le musée qui a soufflé ses 10 années. Ainsi, outre les traditionnels visites guidées et ateliers famille, le musée a accueilli de jeunes musiciens en cours de professionnalisation, des clowns du collectif d'Être'acteurs, l'association Octobre ludique spécialisée dans les jeux de rôles, des conférences... une programmation culturelle riche rehaussée par la mise en place d'une exposition temporaire sur le

thème des jardins médiévaux, prétexte à la réalisation de carrés potagers dans le cloître.

Ainsi, l'exposition « Jardins de cloître, promenade dans l'univers végétal du Moyen-âge », du 1^{er} juillet au 30 novembre a permis de plonger dans le monde à la fois poétique et utilitaire des jardins médiévaux. Un voyage qui aura permis pour ceux qui ont parcouru l'exposition, de redécouvrir la recette ancestrale du petit Pekou promettant la jeunesse éternelle à travers un jeu d'enquête très apprécié des visiteurs.



2022 fut donc une année enthousiasmante, tant par ses projets que par les retrouvailles avec le public dans des conditions agréables. Espérons que 2023 soit tout aussi fructueuse. La programmation permettra de poursuivre ce qui a été entrepris l'année précédente, à savoir l'exploration du monde végétal et du pouvoir des plantes. Ateliers, conférences, cueillettes, mais aussi concerts, visites et découverte des savoir-faire seront ainsi proposés tout au long de l'année pour faire vivre le site et ravir les visiteurs.



Nous vous donnons ainsi rendez-vous à partir du 1^{er} mars. D'ici là, le jardin du cloître reste accessible et permet de se familiariser avec les plantes utilisés par nos aïeux. Attention toutefois à ne pas toucher les plantes qui sont pour certaines d'entre elles toxiques.

Réfléchir à l'avenir du Prieuré

Au-delà d'une année pleine de découvertes et d'animations, 2022 a également été le top départ d'une réflexion sur le développement stratégique du site menée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, en lien étroit avec la commune de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais. Accompagnée par des cabinets spécialisés en ingénierie culturelle et en architecture du patrimoine, l'agglomération souhaite ainsi redéfinir la place, le rôle et les objectifs du site en tant que lieu culturel et touristique incontournable du territoire. A terme, cette réflexion devrait permettre d'imaginer de nouveaux espaces et valoriser d'autant mieux l'histoire et l'architecture de ce site exceptionnel. Affaire à suivre...



INFOS

Le musée du Prieuré est ouvert du mercredi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Fermeture annuelle du 30 novembre 2021 au 2 mars 2022
Entrée gratuite le 1^{er} dimanche du mois
04 74 07 31 94
musee.leprieure@agglo-villefranche.fr
3 rue de l'église
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
www.agglo-villefranche.fr
le-cloitre-de-salles-arbuissonnas.html

Nos aînés à l'honneur !

Cette année 2022 a vu le retour, enfin, du traditionnel repas de nos aînés.

Finies les restrictions liées au Covid, l'équipe du CCAS a convié ceux qui le souhaitent, environ une quarantaine de personnes, à se retrouver au restaurant La Benoitte le 14 décembre dernier. Un moment de partage et de convivialité apprécié de tous, et un menu qui, de l'avis général, était simplement délicieux.

Certains de nos aînés ont préféré recevoir un colis de Noël. Au total, 54 colis ont été distribués, des colis composés avec des produits locaux sélectionnés avec soin par l'équipe du CCAS !



INFOS

www.les-ruchers-dubourg.com : pour le miel
www.slombredesplanches.com : pour les escargots
www.domaine-croifolie.com : pour le Mademoiselle A
www.domaineberoujon.com : pour le pétillant brut
www.facebook.com/vigareauxgourmands : pour les chocolats sur Océnas



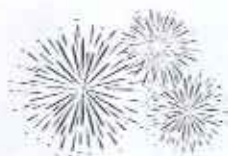
Classe en 2

Le 23 octobre 2022, la classe en 2 de Salles-Arbussonnas a fêté ses conscrits. Cette fête qui traditionnellement a lieu début février avait dû être repoussée à cause des risques liés au Covid. C'est donc bouillonnant d'impatience que la semaine précédente nous avons attaqué les festivités avec la remise des clés du village par le Maire aux 20 ans suivie le lendemain d'une remise de cocarde groupée au restaurant La Benoîte. Après une semaine pour se reposer et finir les préparatifs, le weekend festif a commencé le vendredi soir avec la retraite aux flambeaux. Malgré un orage mémorable de grêle et de pluie pour sonner le départ, la foule est restée courageuse et nombreuse pour voir parader les 4 chars et voir se consumer symboliquement le cercueil de la classe en 1. Adieux la 1 et vive la 2 !

La grande journée de dimanche a débuté par des moments solennels de recueillement aux monuments aux morts d'Arbussonnas puis de Salles et par un temps de prière à l'église Saint-Martin. Et c'est ensuite que...

Sous un soleil radieux
Tous les conscrits de la 2
Ont défilé joyeux
Dans les rues et sous vos yeux

Si la vago a mis un peu
D'étincelles ou même le feu
Dans vos cœurs et dans vos yeux
Nous en sommes les plus heureux



Chantant à tue-tête sur les airs de La Poña Balona ou bien de Gala, nous avons partagé notre joie avec les habitants du village, les amis et les parents qui nous ont accompagnés jusque devant l'école pour un vin d'honneur. La fête s'est poursuivie par un banquet suivi d'un bal à la salle du Breuil.

La fête fut belle ! Nous avons été très heureux de partager ces moments avec tous ceux qui étaient présents. Et comme dans toute association de conscrits, nous allons continuer à nous réunir pour préparer d'autres événements... Vive la 2 !

INFOS

Jean-Baptiste Vinot, président
06 19 31 58 41

classeen2sallesarbussonnas@gmail.com
Mairie de Salles-Arbussonnas, Le Chapitre





Vive la Classe en 3 !



A l'heure où nous bouclons ce numéro de notre journal municipal, la 3 n'a pas encore défilé. La classe en 2 s'est vue enterrée avec les honneurs et les conscrits de la 3 se sont emparés du village, mais le meilleur n'a pas encore eu lieu. Gageons que la fête sera belle, et apportera joie et sourire aux nombreux invités et spectateurs.



Et gageons que tous les Conscrits de la 3 feront vivre une nouvelle fois cette tradition ancrée dans notre histoire et notre territoire. Les Conscrits sont sans aucun doute la fête qui rassemble le plus. Celle où, bravant parfois une météo capricieuse, voire exécrable, vous êtes nombreux à venir voir les classes défilé, à venir trinquer lors du vin d'honneur. Alors longue vie à la tradition et vive la 3 !!!

— — — — —

INFOS

LAFFAY Emmanuelle
classe3-salles.arbuissonnas@outlook.fr
89 rue de la Grange Barjot 69430 Regnié-Durette

— — — — —

Classe en 5



La classe en 5 a de nouveau organisé cette année une vente à emporter de choucroute au mois de mars.

Après trois années sans, nous espérons que 2023 sera l'année du retour de notre traditionnelle soirée dansante. A vos agendas !

Pour toutes personnes désirant rejoindre la classe, n'hésitez pas à nous contacter.

La classe en 5

— — — — —

INFOS

classe5salles@free.fr

— — — — —

RDV

SOIREE DANSANTE
Samedi 11 mars

Classe en 6

Une belle journée bien «arrosée» s'est déroulée au Tacot le premier samedi d'octobre pour la vente des Jambons de la 6.

Nous avions besoin de pluie, elle nous a accompagnés. La bonne humeur était aussi de la partie avec une participation sans faille des villageois.

Ce moment de convivialité a permis de maintenir les liens entre conscrits et d'intégrer les nouveaux. Une météo ensoleillée nous permettra peut-être d'installer à nouveaux nos broches à la gare. Se retrouver autour du feu reste un plaisir depuis la nuit des temps.

Nous vous souhaitons une très belle année 2023 et chacun d'entre nous reste à votre disposition.

Eric DENIZOT,
Secrétaire de la Classe en 6



Liste des responsables des classes de conscrits

• Classe en 1 : M. Rognard Jérôme
classesentsallesarbuissonnas@gmail.com

• Classe en 2 : M. Vinot Jean-Baptiste
388 Rue de la Croix-Rousse
69460 Salles-Arbuissonnas
classeen2sallesarbuissonnas@gmail.com

• Classe en 3 : Mme Laffay Emmanuelle
89 Rue de la Grange Barjot
69430 Regnié Durette
classe3-salles.arbuissonnas@outlook.fr

• Classe en 4 : Mme Camille Voyant
366 Route du Tang
69460 Salles-Arbuissonnas
conscrits-salles-classe4@outlook.fr

• Classe en 5 : Mme Longclay Christelle
237 Route de Salles 69460 Blacé
classe5salles@free.fr
christelle_longclay@yahoo.fr

• Classe en 6 : M. Voyant Bertrand
825 Rue du 8 mai 1945
69460 Salles-Arbuissonnas
voyant.bertrand@gmail.com

• Classe en 7 : M. Beroujon David
88 Route du Tang 69460 Salles-Arbuissonnas
Domaine.beroujon@orange.fr

• Classe en 8 : Mme Sandrin Claire
366 Route du Tang
69460 Salles-Arbuissonnas
babe1988@hotmail.fr

• Classe en 9 : M. Thevenet Nicolas
Le Fagot 69460 Vaux en Beaujolais
n.thevenet@cnr.tm.fr

• Classe en 0 : M. Franck Boucaud
71 Impasse des Acacias
69460 Salles-Arbuissonnas
classe0.sallesarbuissonnas@gmail.com

Classe en 7

Les classes en 7 dans le Luberon !

2022 fut pour nous l'année de la demi-décade, et après tous les tracés que nous avons pu rencontrer les uns, les autres avec ce maudit COVID, pas question de manquer cette occasion de nous réunir !

Nous voilà donc partis, accompagnés de nos mollés respectives et conduits par notre chauffeuse Corinna, destination : le Luberon. Nous sommes 38, de 30 à 70 ans, toutes les décades sont représentées en ce week-end du 7 et 8 mai 2022.

Au programme, visite du conservatoire des ocres et de la couleur, découverte du Colorado Provençal de Rustrel, balade dans L'Isle sur la Sorgue et son marché des antiquaires et bien entendu, arrêt dans une cave pour une dégustation de Beaux de Venise et autre Vacqueyras au domaine familial de Saint Roch.

Ce week-end fut pour nous tous un moment de convivialité et de bonne humeur que nous ne sommes pas prêts d'oublier...

Vive la 7 !!!

Blandine Macri et David Beroujon



— — — — —

INFOS

classeen7desallesarbuissonnas@yahoo.fr

— — — — —

Retour sur l'année scolaire 2021-2022

C'est le thème du voyage qui a rythmé cette année scolaire.

Parmi les différents projets menés, voici quelques temps forts commentés par les élèves...

A vos marques, prêts, partez !

« En automne 2021, le cross n'a pas eu lieu au Perréon à cause du Covid et donc nous l'avons fait au chapitre. Du CP au CM2, personne n'a abandonné la course et les spectateurs étaient enthousiastes et joyeux. Sous les applaudissements de leurs camarades, les deux premiers de toutes les classes ont reçu des médailles. C'était un moment fort sympathique ! »

Océane, Ezékiel, Léna et Nathan



Pique-nique au parc



Les flamants roses du Parc des Oiseaux



Classe de découverte



Sur les traces des Gaulois !

« En mai, nous sommes partis en classe de découverte dans le Morvan. C'était inoubliable ! À la moutarderie Fallois, nous avons dégusté et fabriqué de la moutarde (on s'est régala). Dans la même journée, nous avons visité les Hospices de Beaune. Les toits vernissés étaient sublimes et on avait des petites oreillettes (on ressemblait à des agents secrets !).

À Bibracte, balade sur les vestiges d'une ville ancienne. Le mercredi, les maîtresses ont voulu nous perdre en randonnée mais elles n'y sont pas arrivées ! Au retour, nous avons mangé des crêpes salées et sucrées préparées par les parents accompagnateurs. À Alésia, photo de groupe devant le musée, escape game, visite de vestiges, atelier trappe de monnaie et fouilles archéologiques.

Le jeudi soir, nous avons dansé et chanté pour fêter le dernier soir !

Le dernier jour, nous avons découvert le château de Sully avec son dindon que nous avons surnommé « Glouglou » ! Le château et les jardins nous ont beaucoup plu. Merci aux maîtresses et aux parents accompagnateurs pour cette belle semaine ! »

Jules, Louka, Evan, Timothée et Nathan, ainsi que les CM1

Voyage, voyage

Les familles ont été associées au projet Voyage. Ainsi, une matinée voyage a permis à des parents de venir témoigner de leurs expériences de voyage à titre professionnel, familial, humanitaire, culturel. Ce fut un moment de partage riche pour les élèves.

Par ailleurs, plusieurs sorties culturelles ont eu lieu : spectacle « Prélude en bleu majeur » au théâtre de Belleville (maternelle), spectacle « Grigri fait le tour du monde » (maternelle et CP-CE1), spectacle « Dans ce monde » à la maison de la danse, visite du musée Dini (CP-CE1).



Matinée voyage

Le spectacle de Noël... en juin !

« Le spectacle était sur le thème du voyage. Les élèves de la classe maternelle nous ont emmenés en Russie, il y avait même des matryoshkas. Les CP-CE1 nous ont fait offrir une croisière magique sur le paquebot d'Alain. Les CE2-CM1 nous ont invités dans leur club de vacances sur une île polynésienne ! Pour terminer, nous avons embarqué en Afrique où les CM1-CM2 nous ont accueillis avec une danse rythmée. Ce spectacle nous a donné des ailes pour traverser les continents ! »

Roxanne, Elliott, Soan, Eïssa et Eléna



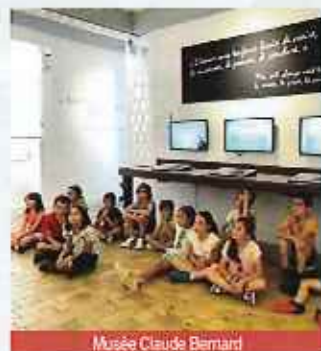
Au Parc des Oiseaux : une journée haute en couleurs !

« On a adoré voir les oiseaux ! Ils étaient jolis et certains étaient bizarres, comme la spatule ou le pélican. Le spectacle des oiseaux en vol était impressionnant, les oiseaux volaient vers nous et nous frôlaient ! »

Enzo, Dannie, Julie, Marceau

Scientifiques en herbe

« En juin nous sommes allés au musée Claude Bernard à Saint-Julien. Nous sommes partis de l'école à pied, il faisait très chaud ! Nous avons visité l'exposition et avons appris que Claude Bernard avait découvert le diète grâce à ses recherches.



Musée Claude Bernard

Nous avons participé à deux ateliers : la chimie en couleurs et les aimants. Nous sommes devenus, le temps d'une journée, des scientifiques. »

Alexandra, Emile et Loan

À propos de cette année scolaire

Notre école compte cette année 77 élèves, répartis en 4 classes. Le thème de l'année, dévoilé le jour de la rentrée dans le cloître, porte sur le patrimoine. Différentes visites sont prévues, à la découverte du riche patrimoine sallésien et du Beaujolais.

Les élèves ne manqueront pas de vous raconter tout cela dans la prochaine édition du bulletin municipal.



Rentrée au Prioux



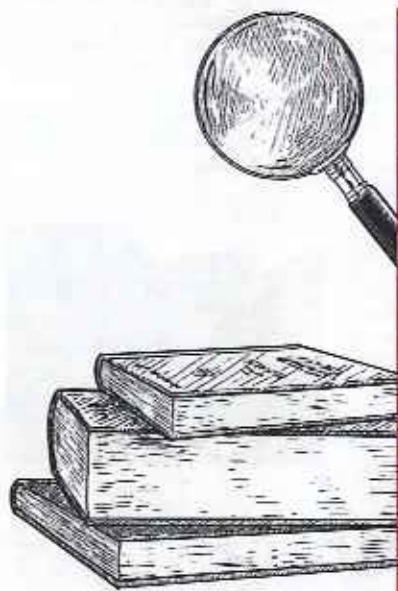
La classe de CE2-CM1



La classe de CM2



La classe de CP-CE1



La classe de Maternelle

Cérémonie citoyenne

Le 19 mars, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, les jeunes citoyens de la commune en âge de voter ont reçu leur carte d'électeur.

L'occasion de rappeler les valeurs de notre République et l'importance du vote comme moyen d'expression de chaque citoyen. Mise en place depuis 2 ans, cette cérémonie fait partie, tout comme le brunch d'accueil des nouveaux habitants, des rendez-vous annuels incontournables.



Remise carte d'électeur

Jazz et vins rosés sur le Chapitre, pour l'événement Rosé Nuits d'été !

Quelle soirée fut cette nouvelle édition de l'événement Rosé Nuits d'été, au cœur du chapitre de Salles !



Des sourires, des bons vins, des gens heureux, du jazz, un chapitre de rose vêtu, des amis et une douceur parfaite... Il ne manquait aucun ingrédient pour que ce rendez-vous annuel au cœur de l'été soit une très grande réussite.



Environ 450 personnes, dont de très nombreux lyonnais, ont répondu à l'invitation, pour le plus grand plaisir de nos vignerons et des organisateurs, en l'occurrence les membres du Conseil municipal. Un grand merci et un grand bravo à tous ceux qui ont contribué au succès de cette magnifique soirée.

L'équipe municipale prépare une édition 2023 encore plus riche et pleine de surprises, toujours un vendredi soir et toujours sur un air de Jazz dans le cadre des soirées «

Cultura » des Rosé Nuits d'été. L'objectif est de faire de cet événement LE rendez-vous du rayonnement de notre village au-delà de ses frontières et du territoire de notre communauté d'agglomération, pour valoriser notre patrimoine, notre terroir et ceux qui le font vivre, entre autres nos vignerons.

Rendez-vous en juillet pour une nouvelle édition « explosive » !



RDV
ROSÉ NUITS D'ÉTÉ
Vendredi 7 juillet

Matinée de l'environnement

Le 2 juillet dernier s'est tenue la matinée de l'environnement et de nettoyage du village.

Le bilan a été plus que positif avec bien moins de déchets collectés que les années précédentes !

Un grand merci à l'équipe des chasseurs pour avoir répondu présent et participé activement au nettoyage de notre commune, comme chaque année.



Tour du Beaujolais 2022

Les coureurs ont fait étape dans la commune le 18 juin.

Au programme : un contre-la-montre le matin et le départ de la deuxième étape l'après-midi, sous un soleil de plomb et une chaleur écrasante. Associations et équipes municipales étaient au rendez-vous pour accueillir les supporters qui se sont hélas révélés au final moins nombreux que prévu. Qu'importe, ce fut tout de même une belle journée sportive et festive.



Cap sur 2023



2023 : une année d'études

Mais que fait donc l'équipe municipale ? Certains d'entre vous m'ont posé la question, ne voyant rien se construire.

Efficacement, excepté les menus travaux inhérents à l'entretien de nos biens communaux, routes, fossés, bâtiments, etc..., pas de chantier d'envergure en vue pour cette année. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous ne faisons rien. Au contraire, nous préparons l'avenir. Il y a des projets pleins les carrels, mais ils nécessitent des études diverses et longues.

Comme annoncé lors des vœux, notre projet principal est la réfection de notre salle des fêtes. Ce chantier était la priorité de notre

début de mandat, mais c'était sans compter sur l'urgence de rénover notre école. Aujourd'hui, la salle du Breuil redévoit notre objectif premier. Si notre salle communale présente encore bien, le bâtiment est vieillissant et ne répond plus aux exigences de consommation énergétique, ni aux exigences de ses utilisateurs : toiture en très mauvais état, absence d'isolation, chauffage au fioul, acoustique déplorable, éclairage à revoir, espaces non utilisés, etc... Bref, il y a beaucoup à faire et l'idée est d'être ambitieux.

Cette salle pourrait être bien plus qu'une simple salle des fêtes. Elle pourrait être plus fonctionnelle, plus modulable, plus adaptée aux besoins de nos associations, de nos habitants, de ceux qui la louent tout au long de l'année. Elle pourrait être un outil au service du rayonnement de notre village, et plus largement de notre territoire.

Une consultation de la population et des associations

Parce que ce bâtiment emblématique de notre commune est placé quasiment au cœur de notre site patrimonial remarquable, le projet de sa rénovation implique de consulter de nombreux acteurs, dont les Bâtiments de France. Mais pas seulement ! Vous serez également sollicités, en tant qu'usager. Et votre avis complètera dans l'élaboration de notre cahier des charges, parce que vous êtes les premiers utilisateurs de notre salle et parce qu'il est impensable pour nous de décider seul dans notre coin sans prendre en compte vos idées. Nous allons confier cette étude qui définira nos besoins au CAUE du Rhône (organisme de conseil en architecture, urbanisme et environnement), auquel nous adhérons en tant que commune.

Mais cette étude ne sera pas la seule menée cette année. En parallèle, nous allons entamer la réalisation d'un plan guide pour l'ensemble des projets que nous voulons porter pour notre commune.

Le plan guide : une feuille de route pour l'avenir

Un plan guide est une étude globale qui définit les différents projets, les rend compréhensibles et accessibles à tous, notamment grâce à des présentations très visuelles, et qui donne une estimation des coûts, phase par phase. Cela permet d'avoir non seulement de la visibilité en terme de réalisation dans le temps, mais aussi une visibilité comptable qui permet d'anticiper les financements. C'est une véritable feuille de route pour l'avenir qui servira également pour ceux qui nous succéderont au sein du Conseil municipal. Car tout ne sera pas réalisé sous ce mandat, loin de là ! C'est de plus un outil qui n'est pas figé dans le temps et qui peut évoluer en fonction des contraintes, de nouvelles idées, de nouveaux besoins... Si la rénovation de la salle des fêtes est la priorité, d'autres projets sont sur la table comme la réflexion sur la problématique du parking et de la sécurité routière, la redéfinition d'un vrai cœur de village, l'aménagement des berges du Sallerin et la liaison pédestre entre nos différents hameaux ou encore la mise en valeur paysagère du pré du Breuil. Le bureau d'étude qui sera chargé de réaliser ce plan guide n'est pas encore choisi, mais cela ne saurait tarder et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés. Car pour cette étude globale, là aussi, vous serez directement impliqués ! La réalisation d'un plan guide, qui s'étale environ sur une année, comprend des étapes de concertation avec la population, les associations et les différents acteurs de notre commune. Cette feuille de route ne sera pas la seule vision portée par l'équipe municipale, mais le fruit de nos réflexions communes, de l'expression de nos besoins collectifs. Un plan qui sera partagé par tous, car élaboré en commun. Vous avez des envies, des idées pour votre village, et ce plan guide sera la parfaite occasion de faire entendre votre voix et de participer concrètement au futur de Salles-Arboussonnas.



De nouveaux jeux !

D'ici au printemps, deux nouveaux jeux seront installés.

Le premier, un toumiquet pour les plus jeunes, sera posé dans la continuité des jeux existants sur le pré du Breuil. Ce choix résulte d'un sondage réalisé par quelques élèves de l'école auprès de leur camarade. Et le toumiquet s'est avéré faire l'unanimité !

Au fond de salle, à côté du City stado, c'est une pyramide qui sera mise en place pour les plus grands. L'espace sera réaménagé et les tables de piquenique seront déplacées pour permettre l'installation.

Nous espérons que ces nouveaux jeux raviront petits et grands !



Changement de matériel...

L'équipe municipale envisage de remplacer une partie du matériel utilisé par le cantonnier, à savoir le tracteur (surdimensionné) et le Kangoo (en fin de vie). Nous étudions la possibilité d'acquérir un petit camion, pratique et maniable qui servirait au quotidien pour les diverses tâches confiées à notre employé municipal.



PLUI-h : le travail des conseillers

Depuis plus d'un an, toutes les communes de notre agglomération travaillent sur la construction de leur futur plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat. Le fameux PLUI-h dont vous avez forcément entendu parler.

Nous entrons maintenant dans la phase d'écriture réglementaire de ce PLUI-h, après avoir décidé, en commun, des orientations politiques que nous voulons pour le développement futur de notre territoire. Ces orientations ont défini le PADD, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui vous a été présenté l'année passée. Ce PADD constitue le socle du futur plan local

d'urbanisme intercommunal dans le respect des règles du code de l'urbanisme.

Pour rappel, notre projet de PADD est organisé autour de trois grands axes :

- AXE 1 : Affirmer le rôle de la Communauté d'Agglomération pour le développement économique, agricole et touristique
 - AXE 2 : Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux
 - AXE 3 : Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.
- Le moment est venu pour nous de poser de nouvelles règles pour garder la maîtrise de notre destin. Ces règles seront celles de notre futur PLUI-h, notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat. Pour Salles-Arbuissonnas, un groupe de travail de 5 personnes a été constitué : le Maire Stéphane Parizot, le 1^{er} adjoint Grégory

Guillaume, le 2^e adjoint Eric Denizot, le 3^e adjoint Maro-Henri Pineau et le Conseiller délégué à l'Urbanisme, Mme Vanessa Sauzo-Parizot.

Leur rôle est de travailler en amont sur les futurs cartes, notamment, qui définiront les zones constructibles, les zones agricoles, les zones naturelles, et les zones qui seront identifiées pour de futurs projets d'intérêt général. Ce travail se fait en collaboration avec les services de l'agglomération et le cabinet d'études qui accompagne la construction de ce PLUI-h. C'est un travail long, fastidieux, mais indispensable pour l'avenir de notre village. Ces réflexions seront ensuite présentées à l'ensemble des conseillers, puis enfin aux habitants, lors de la phase réglementaire appelée « Enquête publique ».

Lors de cette phase, vous aurez tout le loisir de donner votre avis, et demander telle ou telle modification. Ce qui ne signifie pas que vous obtiendrez gain de cause !

Le nouveau zonage fera des heureux et des déçus. C'est ainsi !

Le travail de vos conseillers se fait de façon anonyme, dans une vision globale de ce que sera le futur de Salles-Arbuissonnas en matière de développement. Nous travaillons pour l'intérêt général, et non pour les intérêts particuliers de tel ou tel propriétaire terrien. Cette neutralité est tout simplement indispensable, et nous vous la devons.



Alors concrètement, le PLUI-h, qu'est-ce que c'est ?

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat pour notre territoire - 2022-2032

LE PLUI-h, C'EST QUOI ?

- le document d'urbanisme de référence pour les 18 communes,
- une vision stratégique pour le développement du territoire à l'horizon 2032,
- une planification harmonisée,
- les règles générales régissant l'usage du sol.

LE PLUI-h, POUR QUOI FAIRE ?

- donner le même cadre, les mêmes outils et des règles d'urbanisme harmonisées aux 18 communes, en intégrant le volet habitat,
- répondre aux besoins des habitants en terme d'équipements publics, d'habitat, de déplacements, de commerces, d'accueil d'entreprises et d'emplois dans le respect de l'environnement,
- garantir une gestion économe des sols,
- lutter contre l'étalement urbain.



Exposition octobre 2022 - février 2023



Suivez l'évolution du PADD sur agglo-villefranche.fr | Retrouvez-nous sur

Le territoire Villefranche Beaujolais Saône

DES ATOUTS

Un dynamisme sur le plan démographique, résidentiel et économique :

- 72 835 habitants recensés en 2019 (variation annuelle d'environ +1% ces 10 dernières années),
- + de 2 100 nouveaux logements autorisés dans l'Agglomération ces 3 dernières années,
- + de 100 créations d'emplois par mois.



Un cadre de vie de qualité :

- un niveau d'équipements conséquent,
- une démographie médicale encore dense,
- une bonne desserte numérique globale,
- un réseau d'infrastructures hiérarchisé,
- des paysages et des milieux contrastés et de qualité.



Une activité agricole diversifiée

Des potentiels de développement :

- des énergies renouvelables,
- des atouts touristiques diversifiés (oenotourisme, paysages et patrimoines bâtis, patrimoine naturel et culturel ...).



DES POINTS DE VIGILANCE

Une progression du prix des maisons : + 18 % dans l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône entre 2018 et 2021

Des zones de construction encombrées : 710 000 déplacements motorisés par jour, dont 93% en voiture et 7% en transports en commun

Un modèle de développement urbain qui implique les paysages, les ressources, les milieux agricoles et naturels

Un manque d'offre foncière et immobilière pour accueillir les entreprises et les artisans

Suivez l'évolution du PADD sur agglo-villefranche.fr | Retrouvez-nous sur

Environnement



Eclairage public

Depuis bientôt deux ans, la commune a mis en place l'extinction nocturne, ce qui a permis de faire une économie d'environ 25% sur la facture d'électricité.

Suite à la hausse du prix de l'énergie, lors d'un conseil municipal, nous avons voté pour l'élargissement des horaires qui seront les suivants :

Du 1^{er} Septembre au 31 mai

- Nuit du dimanche-lundi à la nuit du jeudi-vendredi : Extinction de 21h à 6h
- Nuit du vendredi-samedi à la nuit du samedi-dimanche : Extinction de 23h à 6h

Du 1^{er} juin au 31 Août

- Nuit du dimanche-lundi à la nuit du jeudi-vendredi : Pas d'éclairage
- Nuit du vendredi-samedi à la nuit du samedi-dimanche : Extinction à 23h, pas d'éclairage le matin.

Pour aller encore plus loin, les points lumineux (trois luminaires) qui restent éclairés toute la nuit, qui ne sont donc pas dotés d'une horloge astronomique, seront tout simplement supprimés. Une étude est en cours, pour remplacer les lampes sodium par des lampes LEDS.

Borne de recharge pour les véhicules électriques

Une borne de recharge de véhicules électriques de 22 KW a été mise en service début Août sur le parking de la voute en face de la benoîte.

Nous avons bénéficié d'un abatement de 80% sur le prix de la borne et de son installation grâce au SYDER. Elle est accessible à tout le monde. Elle permet le rechargement de deux véhicules en même temps.



La prise doit être de type 2. Il est possible aussi de recharger un vélo électrique.

Niveau tarification 3 possibilités

1 - Avec un badge du territoire d'énergie Rhône - SYDER : tarif 0,24 €/kWh

Pour se procurer le badge, il faut aller sur le site internet IZIVIA.com, et cliquer sur « Je m'inscris », renseigner les champs concernés, choisir votre formule, et renseigner le code IRVE00 pour avoir un tarif préférentiel. Ce badge est envoyé directement chez le demandeur en échange de la copie de la carte grise du véhicule électrique et d'un justificatif de domicile moyennant un coût

unique de 15€ et d'un abonnement annuel de 10€. (Valable uniquement sur le réseau du SYDER).

2 - Avec un badge Freshmile, chargemap, ou Izivia : le tarif est de 0,34 €/kWh.

3 - Avec un smartphone, en flashant le QR code affiché sur la borne : Paiement par carte bleue au tarif de 0,44 €/kWh consommé.

Deux places de stationnement sont réservées à la recharge des véhicules électriques. Merci aux autres véhicules de stationner sur un autre emplacement.

En octobre, le temps cumulé de chargement était de 86 heures, pour une puissance consommée de 156 KW.



Un Plan Vélo adopté à l'unanimité

Lors du Conseil Communautaire du 24 février 2022, les élus de la Communauté d'Agglomération ont adopté à l'unanimité un Plan Vélo ambitieux et adapté à la réalité du territoire, réaffirmant ainsi leur volonté de faire de Villefranche Beaujolais Saône un véritable « territoire de mobilité » d'ici 2026.

Une aide accessible à tous !

Tous les habitants majeurs et mineurs émancipés, des 18 communes membres de la Communauté d'Agglomération qui font l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion (incluant les vélos à assistance électrique) peuvent désormais bénéficier d'une aide sous forme de subvention (l'ensemble des conditions d'éligibilité sont disponibles dans le règlement disponible sur le site de l'agglomération).

Le montant de l'aide fixé est le suivant :

- 25 % du prix d'achat du vélo, dans la limite de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion,

• 25 % du prix d'achat, dans la limite de 100 € pour l'achat d'un vélo, neuf ou d'occasion.

• L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul vélo éligible et pour un même bénéficiaire. Une seule aide par foyer est admise.

Un partenariat avec les vélocistes du territoire

Pour bénéficier de l'aide, les vélos neufs doivent être achetés chez les vélocistes du territoire de la Communauté d'Agglomération : Cycles Rolland (Jassans-Riotier), Décathlon (Villefranche-sur-Saône), Véloauto (Linas), Intersport (Villefranche-sur-Saône), Matériel Vélo (Gleizé), NewBike (Arnas) et Feu Vert (Villefranche-sur-Saône)...

Les vélos d'occasion doivent quant à eux être achetés auprès d'un vendeur professionnel. A noter que la subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, etc.).

La Communauté d'Agglomération vous accompagne dans la rénovation énergétique de votre logement

La Communauté d'Agglomération vous accompagne dans la rénovation énergétique de votre logement

Un plan d'aide à la rénovation énergétique adopté à l'unanimité

Lors du Conseil Communautaire du 30 juin dernier, les élus de la Communauté d'Agglomération ont adopté à l'unanimité un plan d'aide à la rénovation énergétique afin de prendre le virage de la transition énergétique sur le territoire. En partenariat avec la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) et SOLHA renseignent et accompagnent gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'énergie : rénovation énergétique performante, énergies renouvelables, économies d'énergies, ...

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé

• Vous avez un projet immobilier, et souhaitez qu'il soit économe en énergie et réponde à des critères environnementaux ?

- Vous venez de faire une acquisition ? Vous voulez valoriser votre patrimoine bâti ?
- Vous êtes à la recherche de dispositifs de soutien pour votre projet : aides financières, emprunt et accompagnement de projet ?
- Vous voulez utiliser des sources d'énergies renouvelables ?
- Vous cherchez un professionnel qualifié ?
- Vous souhaitez savoir comment réduire au quotidien vos factures d'électricité, de chauffage, d'eau chaude ?

Du simple échange téléphonique à la visite à domicile, en passant par des rendez-vous en permanences, un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet.



De nombreux projets pour nos rivières du Beaujolais



Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais a lancé en 2022 plusieurs programmes d'actions pour protéger et préserver nos rivières.

L'enjeu est de permettre à chacun d'entre nous d'avoir accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et de vivre paisiblement au bord de nos rivières.

Améliorer la qualité de l'eau dans les rivières

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, le territoire se mobilise pour préserver l'eau des rivières et des nappes souterraines : 23 collectivités (Communes, Communautés de communes ou d'Agglomération, Syndicats d'assainissement...) s'impliquent dans un Contrat de Bassin du Beaujolais avec l'Agence de l'eau rhône-méditerranée corse. Ce contrat représente un investissement de 45 millions d'euros.

Quelques exemples des 100 actions programmées pour les trois prochaines années :

- des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour réduire les pollutions urbaines
- des travaux et actions de sensibilisation, de prévention pour protéger les captages d'eau potable
- des travaux de renaturation des berges et de restauration de la continuité piscicole pour atteindre un bon état des rivières et des zones humides
- une grande étude prospective consacrée à l'adéquation entre l'état de la ressource en eau dans le Beaujolais et les besoins du territoire.

Lutter contre les risques d'inondation

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais agit pour réduire les inondations et leurs conséquences sur le territoire. Même si l'Ardières, le Marverand ou le Morgon n'ont pas causé d'inondation majeure depuis quelques années, le risque est toujours



présent et il est nécessaire de s'en prémunir.

Quelques exemples des 30 actions du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) du Beaujolais :

- aménager des zones de rétention au bord du Mertoux et de la Galoche, les 2 affluents du Morgon afin de protéger Gloizé et Villefranche-sur-Saône de ses crues. Ces travaux, d'un montant d'environ 6 millions d'euros, devraient débiter en 2025
- proposer aux propriétaires de bâtiments situés en zone inondable de réduire leur vulnérabilité grâce à des « diagnostics inondation », gratuits, personnalisés et confidentiels
- communiquer, informer et sensibiliser les habitants et les riverains des cours d'eau.

Partageons les bonnes pratiques pour faire vivre les rivières du Beaujolais

Chacun d'entre vous peut aussi agir à son échelle pour préserver la ressource en eau et se protéger des inondations !

Comment ?

- Economiser l'eau, si vous avez un jardin, installez un récupérateur d'eau de pluie
- Favorisez l'infiltration de l'eau de pluie : cela limitera le ruissellement et alimentera davantage les nappes phréatiques
- Jardinez au naturel, sans traitement chimique pour éviter toute contamination des eaux par ruissellement et infiltration
- Participez au ramassage de déchets pour limiter la pollution des rivières
- Si vous habitez en zone inondable, vous pouvez demander au SMRB un diagnostic gratuit de votre habitation pour mieux la protéger.



Droits et Devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau

Les rivières du Beaujolais ne sont pas domaniales, le lit des cours d'eau appartient donc aux propriétaires riverains. Ces propriétaires ont des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis des berges et de la rivière.

Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve (végétation)

Le fond du lit appartient au propriétaire de la berge concernée, jusqu'au milieu du cours d'eau. Le curage est strictement réglementé et doit faire l'objet d'une demande auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône).

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation (en évitant une coupe à blanc), retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Pour des raisons d'intérêt général, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau. Le riverain est alors tenu de laisser passer sur les bords de son terrain les agents en charge de cet entretien. Pour autant les propriétaires ne sont pas déchargés de leurs responsabilités et obligations !



IMPORTANT : les travaux engagés en rivière peuvent être soumis, selon leur nature (ce n'est pas le cas de l'entretien de la végétation), à une procédure de déclaration ou d'autorisation auprès des services de l'Etat compétents en matière de police de l'eau. Pour éviter des sanctions, il convient donc au préalable de toute action, de se renseigner auprès de la DDT du Rhône, service Eau et Nature.

Respect du débit réservé

L'exercice du droit d'usage de l'eau - arrosage du jardin, abreuvement des animaux - ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le débit réservé (débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des

espèces) doit être respecté.

Attention ! Des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau (arrêtés sécheresse) sont très régulièrement prescrits sur notre territoire, surtout en période estivale. Ils imposent souvent l'arrêt des prélèvements dans la rivière.

Gestion des déchets verts du jardin

Il est interdit de stocker ces déchets en bordure du cours d'eau. Emportés lors de crues, les déchets verts peuvent rapidement former des mini barrages et créer des inondations. Ils altèrent également la qualité des eaux des rivières. Il est également interdit de déverser des produits susceptibles de détruire la vie aquatique et d'introduire des espèces indésirables.

Et les zones humides ?

Les zones humides sont des milieux aquatiques fragiles (prairies, serres, étangs...) qui rendent de nombreux services à la collectivité. Elles régulent les apports d'eau, épurent sa qualité et favorisent la biodiversité.

Il est important de les préserver et de les restaurer. Le Code de l'Environnement impose une réglementation stricte pour tous travaux qui pourraient les impacter. Par exemple les drainages, remblais, piédonnements.

Renseignez-vous auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône, service Eau et Nature).

Vous avez des questions ? Contactez le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.



Informations

INFOS

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
04 74 06 41 31 • contact@smrb-beaujolais.fr
www.rivieresdubeaujolais.fr

Contactez-nous

Environnement

Les années se suivent avec les mêmes effets météorologiques surprenants et atypiques.

Pour notre commune comme pour toutes les autres l'art du fleurissement est difficile. Avec les restrictions en arrosage dont ont souffert les dernières plantations, nombre d'entre elles ont séché même si elles avaient été conseillées et choisies pour leur résistance à la chaleur. Les plants asséchés ont été retirés et de nombreux autres se sont maintenus avec de bonnes perspectives de reprise au printemps.

Les conseils des professionnels nous le confirment, les orientations choisies par l'équipe communale sont les bonnes. Des plantes en pleine terre et moins de plantes annuelles en bac. Nous imaginons améliorer l'arrosage par des dispositifs de récupération d'eau et de goutte à goutte, partout où cela sera possible.

Avec l'aide d'un nouveau partenaire espaces verts, Calado Jardins, les zones d'entrée du village seront reprises en début d'année. Espérons qu'une météo un peu plus favorable sur l'année 2022 et 2023 nous permette d'améliorer ces espaces et les rendant plus fleuris.

Le département a été sollicité pour installer une haie vive en lieu et place des arbres abattus, sur décision autonome des services espaces verts du département, le long de la RD19 au Tang. Ces travaux ont été acceptés et réalisés. Une double haie est désormais installée le long de l'ancienne voie du Tacot. La commission environnement a d'autre part ouvert le dossier de l'érosion et de la

re-végétalisation de certaines zones, en particulier d'anciennes vignes devenues friches agricoles. Un travail est mené en commun avec la fédération des Chasseurs du Rhône et les services de l'Agglo.

Un nouveau topoguide PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades) sera édité en début d'année par le département. Deux nouvelles jonctions permettront aux chemin actuels PDIPR de Salles-Arbuissonnas de rejoindre ceux de Blacé. Au niveau de l'arrivée du Tacot par Berne et à la Combe Morguière.

La prochaine Journée de l'environnement sera une nouvelle édition, fin septembre. Grâce à une nouvelle organisation, le groupe de travail va rechercher une plus forte implication des enfants et des familles. Nous profiterons aussi des services d'accompagnement de l'Agglo sur différents thèmes environnementaux.

Autres informations sur l'activité Environnement

Participation aux réunions communales environnement, 1 à 2 fois par mois, avec CR en conseil municipal.

Thèmes : Eaux / Assainissements Déchets / Transition énergétique

Evènements importants organisés auxquels l'équipe a participé :

- Symposium de l'eau
- Journée EAU AIR SOL du département
- Schéma directeur vélo
- Formation lutte contre les moustiques tigres

- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ? Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse Malgré un hiver 2020-2021 rigoureux et des gelées tardives, un printemps et un été plutôt maussades, la saison 2021 a été une année tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec un nombre de nids découverts équivalent à celui de 2020. Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2021 nous invite à la plus grande vigilance pour 2022. Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

➔ Jusqu'à 500 ruches déclarées par apiculteur, sans limite de communes ou départements.

➔ Toute ruche déclarée bénéficie d'un droit de vote électoral en matière municipale. (voir l'article de Monsieur Buisson)

UNES PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE mesdomarches-agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS ?

- Connexion simplifiée au service national
- Amélioration de la visibilité des données
- Publication des données simplifiée



INFOS

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr • mesdomarches.agriculture.gouv.fr

Lutte contre l'ambrosie

Nous avons besoin de vous pour faire reculer l'expansion de l'ambrosie !

Que 2023 voit la continuation de nos efforts dans la lutte contre l'ambrosie avec une diminution des plants d'ambrosie, des pollens et donc des allergies !

L'ambrosie, une plante dangereuse pour la santé : chacun peut agir !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

• Que faire si j'en vois ?
Sur ma propriété : je l'arrache ! Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache ! Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à signalement-ambrosie.fr



INFOS

Référent ambrosie : Dominique Bouchard
En cas de besoin 06 72 01 57 31

www.signalement-ambrosie.fr
L'application mobile Signalement-ambrosie



contact@signalement-ambrosie.fr
0 972 376 888

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROSIE ?

1. TÉLÉCHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROSIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROSIE.FR
2. SIGNALER LES PLANTS D'AMBROSIE : Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROSIE.FR
3. VOTRE SIGNALLEMENT EST REÇU PAR LE PRÉFET DE LA COMMUNE
4. IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROSIE

COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROSIE ?

Plusieurs espèces d'ambrosie ont été identifiées. Pour le reconnaître et agir, consultez le site SIGNALEMENT-AMBROSIE.FR

FR • INRA • INRAE

Vie Associative



ACASA

Après 3 années blanches et un petit coup de blues, la troupe de l'ACASA s'est retrouvée fin octobre pour une réunion de reprise.

Nous espérons avoir mangé notre pain noir et comme les voyants semblent au vert, nous avons décidé de reprendre la pièce que nous avons choisie et commencée à répéter il y a 1 an.

Nous voyons l'avenir plus rose et avons hâte de vous faire rire (mais pas jaune ;) et de vous divertir à nouveau !

Certes, il nous faudra chacun reprendre nos marques, refaire fonctionner nos cellules grises pour l'apprentissage de nos textes, reprendre le rythme des répétitions hebdomadaires mais ce sera pour notre plus grand plaisir de pouvoir remonter sur les planches et enfin ouvrir le rideau rouge.



RDV
REPRÉSENTATIONS
14, 15, 16, 21 et 22 avril
Salle du Breuil

Sunny Nights



Après une mise en sommeil durant quelques (longues) années, notre association « Sunny Nights » s'est réveillée...

L'association organise des événements culturels et musicaux. Elle souhaite faciliter l'accès à toute oeuvre culturelle et artistique et encourager toute participation à la culture, par l'organisation de concerts de divers genres musicaux. Elle anime des ateliers de création musicale et artistique, afin de révéler et de développer la créativité de chacun, dans un esprit d'échange et de détente.

Les travaux de mises aux normes ERP de la Cave du Domaine du Crêt du Ris sont enfin terminés ! Et la cave a reçu du Maire, l'autorisation officielle d'ouverture au public ! Nous allons donc pouvoir recommencer nos « Sunny Nights » en toute légalité et sécurité.

Nous avons pu reprendre les « entraînements » en septembre dernier, avec deux interventions au Caveau. Une première soirée pour fêter cette « ouverture au public », durant laquelle les membres de l'asso aidés par quelques bénévoles du village ont participé au bon déroulement de cette réception. La présence du groupe « Bill Palais et le Five O'Clock All Star Band » a été plébiscitée par le public. Cette soirée dont l'accès au public était limité - puisqu'il faut dorénavant respecter les normes - fut sûrement un bon exercice à la préparation de nos futures activités, que ce soit au Caveau ou ailleurs...

Le second événement a eu lieu quelques jours plus tard, au Caveau, où se sont réunis une trentaine de personnes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône avec la présence de Pascal Ronzière, de Béatrice Barthoux et des Malros, Thomas Ravier et Stéphane Parizot, pour lancer le dispositif musiques actuelles « l'Ampli ». Ce projet porté par l'Agglo, souhaite mettre en lumière les jeunes musiciens du territoire.

Durant l'hiver, 6 groupes seront présélectionnés et joueront au Caveau les 17 & 18 février 2023 lors d'un tremplin. A l'issue des deux soirées, un jury choisira deux formations lauréates : Or & Argent. Ces deux soirées seront encadrées par « Sunny Nights ». Entrée gratuite, petite restauration sur place.

Nous pensons aussi à organiser d'autres soirées, pour que VIVE la musique et la fête à Salles-Arbuissonnas en Beaujolais !

« Des mots d'où ? »

« Le temps d'apprendre à vivre il est déjà trop tard
Que pleurent dans la nuit nos coeurs à l'unisson
Ce qu'il faut de malheur pour la moindre chanson
Ce qu'il faut de regrets pour payer un frisson
Ce qu'il faut de sanglots pour un air de guitare. »

Louis Aragon (1943)

Chanson interprétée par Georges Brassens
(Il n'y a pas d'amour heureux - 1953)

INFOS

gtexien@wanadoo.fr • 06 75 87 00 09
4, rue du Marché 69460 Salles-Arbuissonnas

La Boule Joyeuse

Cette saison se termine avec un bilan positif. Nos manifestations du mois d'avril : une vente d'escargots et un concours 32 doublettes, se sont bien déroulées ; la coupe LEFORT "Dut d'honneur" remportée par Guy Miolane le 1^{er} mai, a permis aux sociétaires de s'affronter dans la bonne humeur. Au restaurant Les Platanes à Chénas, nous avons fait notre traditionnelle sortie du 14 juillet. Le concours 32 doublettes du mois de juin a été annulé faute de participants (dommage !).



Quelques performances de nos boulistes sont à citer sur l'année 2022 : Peter Koomen vainqueur du tête à tête Clos de Milly ; participation aux championnats de France de Marc Faurie et Gilbert Guy ; L'équipe Marc Faurie, Jean Pierre Rognard, Suzanne Brailon (convalescente mais inscrite) a gagné le challenge Paul Longhi. Félicitations à eux !!!

Notre association La Boule Joyeuse compte désormais 25 licenciés ; deux de plus que l'an dernier. Bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le secteur bouliste organise une journée initiation et découverte du Sport Boules Lyonnaises pour les jeunes de 9 à 17 ans. Ceux qui sont intéressés renseignements auprès de Marc Faurie ou Patricia Quantin.

INFOS

Marc Faurie • 06 50 70 70 06
Patricia Quantin • 06 25 12 80 90



Soirée inaugurale au caveau

RDV
INITIATION / DÉCOUVERTE BOULES LYONNAISES
Samedi 28 février
Boulodrome de La Boulephile de Belleville en Beaujolais

Amis de Salles en Beaujolais

L'association a pour but :

- la conservation, la protection, la mise en valeur et la promotion de l'Eglise, du Cloître et du Chapitre, ainsi qu'en général des monuments composant le Prieuré et le Chapitre « Saint Martin de Salles », de la commune de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais,
- la défense de cet ensemble architectural et de son environnement tant paysager que bâti,
- la préservation des champs de vision depuis les voies d'accès au site et les itinéraires pédestres,
- la préservation du champ de vision depuis la cour d'honneur du chapitre,
- la préservation des espaces naturels environnants constitués de prairies ou terres cultivées,
- l'acquisition et l'entretien de documents, objets et biens de toute nature se rapportant à l'histoire du site et du village de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais,
- l'accueil de visiteurs,
- et l'organisation d'activités culturelles présentant et animant ce site,

L'association des amis de Salles crée il y a 85 ans a tenu son assemblée le 27 août 2022. Environ cinquante personnes étaient présentes lors de cette assemblée.

A cette occasion M. Parizot, maire de Salles, et Alexandre Portier, député de la circonscription, ont confirmé leur engagement pour la protection de notre beau patrimoine et la culture autour de l'histoire du village. Jean-Jacques Putigny a présenté son ouvrage sur les chanoinesses en soulignant la présence de bénédictines pendant 400 ans, période qui s'est terminée avec la construction des maisons du chapitre marquant l'apogée de cette présence.

Marc-Henri Pineau a communiqué sur son projet d'organiser une exposition en partenariat avec le musée du prieuré des œuvres de Georges Dufrenoy. Georges Dufrenoy, peintre post impressionniste a vécu à Salles, village qu'il appréciait pour son charme.

Christian Furia nous a fait partager à travers une conférence sur l'art roman sa passion pour cette période, et, avec des diapositives convaincantes, il nous a démontré que les églises à l'époque du Moyen-Âge étaient bien différentes de leur aspect actuel car elles étaient beaucoup plus colorées.

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié sur le Chapitre où toutes les personnes présentes ont pu profiter de ce cadre exceptionnel en cette belle soirée d'été.

Les passionnés d'histoire, de culture sont toujours les bienvenus dans l'association : cotisation annuelle 20 € / 27 € pour un couple.

INFOS

Marc Desthieux • 06 09 75 00 88
marc.desthieux@gmail.com



Fanfare la Sallésienne

La fanfare "La Sallésienne", a été fondée en 1865 et compte à ce jour une vingtaine de musiciens.

Elle est présidée par David Monfray, est dirigée par notre jeune chef Salomé Di-Filippo, qui est secondée par notre sous-chef, Daniel Philippe.

Notre répertoire musical est assez varié, car nous interprétons, aussi bien des marches (avec ou sans clairons) que de la variété, des musiques actuelles et des musiques de fête.


Chaque année, notre société fête Sainte Cécile, le 3^e dimanche de décembre en donnant un concert à la salle des fêtes de Salles à 11h.

Nous invitons toutes les personnes qui aiment la musique et savent jouer d'un instrument (tout niveau) à venir nous rejoindre. Tous les instruments sont les bienvenus. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous rencontrer lors des répétitions tous les vendredis à partir de 20h30 au 1^{er} étage de la salle du Breuil (salle des fêtes de Salles-Arbussonnas) ou bien, prendre contact par mail. Vous pouvez également consulter notre site internet et notre page Facebook.

Musicalement Votre
Le Bureau.

INFOS

lasallesienne@gmail.com 
lasallesienne.wixsite.com/lasallesienne



Liste des associations communales

Les associations de la commune

• A.C.A.S.A. Ass. culturelle et d'animation

Mme Perrine Corban
06 73 73 37 77
popellaco@yahoo.com
433 boulevard Général Leclerc
69400 Villefranche-sur-Saône

• Anciens Combattants

M. Claude Richard
04 74 67 57 57
34 Rue de l'Eglise
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Cantine Scolaire

Mme Perrine Breton
06 09 79 76 86
cantine.coolodesalles@gmail.com
237 Impasse du Vernay
69460 Blacé

• Club « Joie De Vivre

Au Bon Accueil »
Mme Nicole Lachize
07 83 45 47 50
n.lachize@orange.fr
123 Rue Adolphe Valette

69460 Blacé

• Fanfare « La Sallesienne »

M. David Monfroy
06 32 72 30 56
lasallesienne@gmail.com
Chemin du Charodet
69460 Vaux-en-Beaujolais

• Karaté-Club

de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
M. Jérôme Rognard
06 13 93 19 11
jerome.rognard@orange.fr

• La Boule Joyeuse

M. Marc Faurie
06 50 70 70 06
marc.faurie@numericable.com
146 Rue des Vignes
69460 Saint-Etienne-la-Varenne

• La Solexino Beaujolais

M. Daniel Girard
danielgirard1959@nouv.fr
Le Fond de Blacé 69460 Blacé

• Le Pré-Inventaire

M. Gérard Crozet
04 74 67 58 30
gerozet@wanadoo.fr
190 Route de la Pérouse
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Les Amis De Salles

M. Marc Dosthieux
06 09 75 00 88
amisdesalles@outlook.fr
75 Rue du Javelot 75013 Paris et 3 Rue du Marché
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Les Fenêtres du Chapitre de Salles

M. Christian Dubourg
04 74 60 56 32
christian.dubourg@orange.fr
1221 Route de St Cyr
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Les Illuminés de Salles-Arbuissonnas

M. Pierre Philibert
04 74 60 52 00
philibertpierre@wanadoo.fr
17 Impasse des Acacias
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Société de Chasse

M. Bernard Desprat
04 74 67 52 63
guillaume.pemoud@orange.fr
804 Route du Viaduc
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Sou des Ecoles

M. Renaud Barry
06 07 05 49 32
lesou.coolodesalles@gmail.com
183 Route du Zacharie
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Sunny Nights

M. Gérard Texier 06 76 88 03 45
glexier@wanadoo.fr
4 Rue du Marché
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

• Syndicat Agricole

M. Michel Dargaut
04 74 60 51 57
michel.dargaut@hotmail.com
251 Route de Bussy
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

Les associations intercommunales

• Amicale des Sapeurs-Pompiers

M. Guillaume Montemot
06 30 27 65 00
montemotguillaume@st.fr
http://sp.blace.france.com
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre du Secours des 3 Vallées
215 Route d'Arnas 69460 Blacé

• Univers des Jeunes

Maison des Associations
Mr Desvernois Alain
universdesjeunes69@orange.fr
Rue Adolphe Valette
69460 Blacé

• Association des Familles Blacé

St Julien / Salles-Arbuissonnas
Mme Céline Plataret
06 22 25 26 24
assocfamilles.bsjsa@orange.fr
132 Rue Adolphe Valette
69460 Blacé

• Ecole de Musique ADEPA

Madame Joëlle BURNY
06 32 34 15 32
adepa.mus@gmail.com
987 Route du Clos de Milly
69460 Saint-Etienne-les-Oullières

Sapeurs-pompiers

Le casernement de Blacé couvre en premier appel les secteurs de Blacé, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Montmels, la partie « bourg » d'Arnas, Denicé et Rivolet.

L'activité opérationnelle sur 2021 a connu une forte augmentation, pour s'établir à 509 sorties d'engins. L'année 2022 s'inscrit dans cette même dynamique. Les motifs des sorties sont le secours à personnes, les accidents de la route, les feux et les interventions diverses.

En complément des interventions, les agents du casernement ont également participé à la campagne de vaccination contre la Covid-19 et au centre de dépistage installé à l'aéroport Saint-Exupéry.

Le casernement est composé de

- 44 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) :
- 1 Officier.
- 15 Sous-officiers.
- 14 Caporaux.
- 12 Hommes du rang.
- 2 Infirmiers.

De nouveaux recrutements sont venus renforcer nos rangs, afin de pouvoir assurer la couverture opérationnelle du centre et répondre aux nombreuses sollicitations.

Si vous êtes intéressés pour devenir sapeur-pompier volontaire, nous sommes disponibles chaque vendredi soir à 19h30 à la caserne de Blacé pour répondre à vos questions.

Le Chef de Centre



Le mot de l'amicale

Nous remercions comme chaque année, l'ensemble des habitants de Blacé, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien et de Montmels de l'accueil et de la générosité dont vous faites preuve lors de notre traditionnelle tournée de calendriers mais aussi lors de nos différentes manifestations.

Sachez que tous les fonds récoltés pendant nos différentes manifestations nous permettent d'organiser des activités tout au long de l'année.

Nous vous donnons donc rendez vous en 2023 pour notre traditionnelle matinée boudin boulette mais aussi pour notre concours de pétanque ou nous serons ravis d'échanger avec vous.

Le Président



Une belle année pour la chasse !

La Société de Chasse est très satisfaite des relations qu'elle entretient avec ses adhérents, un peu plus d'une vingtaine.

Il y règne une très bonne ambiance et un nouveau sociétaire a d'ailleurs intégré la Société cette année. Et nous en sommes ravis.



Nous avons réalisé notre tableau de chasse concernant le « grand gibier » mais pour le « petit gibier » les résultats sont plutôt moyens. Toutefois, un travail important de piégeage a été accompli avec succès contre les foulons et ragondins, et ce dans diverses propriétés de la commune.

Concernant les festivités, lors de notre banquet annuel qui s'est déroulé à la Salle du Breuil, le 26 mars 2022, nous avons eu 110 convives. Notre banquet se tient tous les deux ans, et nous donnons donc rendez-vous à tous nos sociétaires et à nos invités au printemps 2024.



Pour cette année 2023, la société de Chasse a prévu :

- une vente de boudins boulettes
- à la place du banquet annuel, une vente de gibier

Une barquette cuisinée par notre traiteur Monsieur Rodolphe SEVE, sera offerte à chaque propriétaire de terrain.

Concernant l'organisation de nos battues, une information est à chaque fois communiquée aux habitants, par l'intermédiaire de la Mairie. Il est important à nos yeux d'avoir de bonnes relations avec le reste de la population. D'ailleurs, si vous avez des questions ou si vous souhaitez simplement en apprendre plus sur nos différentes actions, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Bureau

RDV
VENTE DE BOUDINS BOULETTES
Dimanche 12 février • Gare du Tacot
VENTE DE GIBIER
Dimanche 25 mars • Gare du Tacot

ADEPA

L'ADEPA (Association pour le Développement de l'Enseignement et la Pratique Artistique) a été créée en 2017 pour mettre en réseau 4 associations musicales (École de Musique intercommunale de Saint-Etienne-des-Oullières, les harmonies/fanfares l'Echo de la Vallée du Morgon, l'Echo de la Vigne et La Sallésienne) afin de promouvoir l'enseignement et la pratique musicale sur le territoire de l'Agglo.



Elle a ouvert en septembre 2018 une nouvelle école de musique, subventionnée par la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et le département du Rhône.

Cette école a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération (19 communes) et au-delà. Elle travaille en partenariat avec le Conservatoire de Villefranche.

Les cours sont donnés sur les communes de Saint-Etienne-des-Oullières, Le Perron et Cogny.

Avec près de 70 élèves répartis entre les différentes classes d'instruments, de formation musicale et de pratiques collectives, l'École de Musique de l'ADEPA propose une formation suivie et de qualité.

A partir de 4 ans, les enfants intègrent un « éveil musical » au contenu spécialement adapté à cette tranche d'âge. Ils découvrent les différentes familles d'instruments et peuvent, à partir de 6 ans, en choisir un et suivre parallèlement des cours de formation musicale et d'instrument. Les ados peuvent, quant à eux, rejoindre un orchestre jeune. Les adultes, sont aussi les bienvenus dans l'ensemble des activités de l'école.



Des stages sont aussi proposés pendant les vacances scolaires pour les élèves de l'école mais aussi les personnes extérieures.

L'ADEPA propose l'enseignement des bois, des cuivres, des percussions, des claviers, et des cordes.

Chaque année, 3 auditions sont données afin de permettre aux élèves de montrer leur évolution à leur famille.

Le samedi 18 juin, le projet Peplum a enfin pu se réaliser (repoussé plusieurs fois à cause de la crise sanitaire) au Perron.

Il regroupait les 3 fanfares/harmonies de l'ADEPA avec une classe du conservatoire de Villefranche, des élèves de l'école du Perron et de Saint-Etienne-des-Oullières ainsi que la Chorale Beaujolaise. Nous avons eu la chance de pouvoir profiter du beau temps pour vous offrir ce spectacle vivant et nous remercions encore le public qui est venu en grand nombre ainsi que les bénévoles qui ont permis à cette journée de très bien se dérouler.



INFOS

adepa.mus@gmail.com • 987 Route du Clos de Milly 69460 Saint-Etienne-des-Oullières

Le département du Rhône au service de tous les Rhodaniens

Le Département est compétent dans 4 grands domaines d'actions - Solidarités, Éducation et attractivité, Politiques territoriales, Finances, Ressources et Développement durable - regroupant 12 politiques publiques, pour un budget global de 601,12 M€ (2022).

Le saviez-vous ?

Le Partenariat territorial permet de soutenir des investissements de proximité au service des Rhodaniens, d'accompagner, guider et conseiller, communes et intercommunalités dans leurs projets et de maintenir ou créer des milliers d'emplois. Ce sont ainsi 10 M€ qui sont budgétés, chaque année.

Depuis 2020, grâce à ce dispositif, le Rhône, 1^{er} partenaire des collectivités, a soutenu le projet suivant dans la commune de Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais : rénovation énergétique du groupe scolaire.



RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

208 communes



INFOS
www.rhone.fr



Le Rhône en chiffres

- 52 collèges, 2M de repas / an
- 12 Maisons Familiales Rurales
- 3 600 km de sentiers balisés, 46 espaces naturels sensibles
- 1 musée, 80 000 visiteurs / an
- 2 médiathèques, 154 bibliothèques territoriales
- 249 M€/an dédiés aux solidarités, 40 000 prestations sociales / an
- 82 établissements d'accueil pour les seniors
- 36 établissements d'accueil du jeune enfant, 49 micro-crèches
- 4 M€ / an de dotation au monde agricole
- 2 872 km de routes départementales, 1 700 ouvrages d'art
- 270 000 logements et locaux pros desservis par le haut débit d'ici fin 2022
- 105 M€ sur 6 ans investis dans des bâtiments scolaires basse consommation



Les brèves du territoire

Actualités, services et événements de la
Communauté d'Agglomération Villefranche
Beaujolais Saône

Nouveau plan vélo La communauté d'agglomération vous aide à acheter un vélo

Dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération s'est donnée pour priorité de faire de Villefranche Beaujolais Saône un territoire de mobilité, à travers notamment l'adoption d'un «Plan Vélo». La première traduction concrète est la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion (incluant les vélos à assistance électrique) pour accompagner toutes les personnes majeures habitant le territoire Villefranche Beaujolais Saône dans leurs trajets au quotidien. Les conditions d'attribution sont les suivantes : une seule participation par foyer, vélo neuf ou d'occasion, électrique ou classique, vélo acheté dans un commerce situé dans la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Plus de 170 aides ont déjà été attribuées dont 5 au bénéfice d'habitants de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais. Formulaire de demande à compléter sur le site.



Rénovation énergétique de l'habitat Des aides financières pour les particuliers qui engagent des travaux

La Communauté d'Agglomération accompagne tous les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique. Objectif : réduire les consommations dans les logements les plus énergivores. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) et SOLIHA renseignent et accompagnent gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'énergie, quelles



Une question,
un conseil,
un projet ?
Contactez
l'Agence Locale
de la Transition
Énergétique du
Rhône
(ALTE69) au
04 37 48 25 90

**Aide à la
rénovation
énergétique
de l'habitat**

que soient leurs conditions de ressources : rénovation énergétique performante, énergies renouvelables, économies d'énergies, etc. Du simple échange téléphonique à la visite à domicile, en passant par des rendez-vous dans des permanences, un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne tout au long de votre projet.

Futur plan local intercommunal d'urbanisme et de l'habitat

La concertation suit son cours

La Communauté d'Agglomération a engagé l'élaboration de son plan local intercommunal d'urbanisme et de l'habitat (PLUIH) qui va permettre pour la première fois aux 18 communes de la Communauté d'Agglomération de s'appuyer sur les mêmes règles pour poursuivre leur aménagement et leur développement. Première étape, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été présenté et débattu au conseil municipal de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais en présence de Ghislain de Longevialle, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération délégué à l'aménagement de l'espace, à l'habitat et aux mobilités, accueilli par Stéphane Parizot, son maire. L'occasion d'un échange approfondi sur les projets de la commune. Objectif : continuer à développer le territoire de Villefranche Beaujolais Saône autrement, avec un développement maîtrisé, équilibré et exigeant, notamment pour protéger les paysages qui font l'identité de notre territoire. Prochaine étape déjà bien engagée, l'écriture du volet réglementaire qui va permettre de rendre toutes ces orientations applicables dans les prochaines années et une exposition au public en mairie.



Dispositif musiques actuelles «l'ampli» La communauté d'agglomération aide les jeunes talents amateurs

La Communauté d'Agglomération a lancé à Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, le 1^{er} octobre un dispositif à destination des jeunes talents amateurs du territoire, en partenariat avec les acteurs locaux et en complément du festival «Nouvelles Voix», dont elle est l'un des principaux partenaires. Baptisé « l'ampli », ce nouveau dispositif dédié aux musiques actuelles propose un accompagnement complet : résidence, accompagnement artistique, formation coaching, enregistrement d'un EP (album de 4 à 6 morceaux) et distribution nationale, concerts dans des conditions professionnelles. L'ampli s'adresse aux musiciens amateurs et jeunes professionnels de 15 à 25 ans, dont au moins un membre du groupe réside sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. L'ampli s'articule avec le Conservatoire et le festival «Nouvelles Voix» où l'un ou deux des groupes lauréats pourront se produire. Inscriptions du 1^{er} octobre au 10 décembre 2022 sur le site internet via un dossier de candidature incluant le dépôt d'au minimum 2 titres de musique.

Relais petite enfance itinérant Un service gratuit pour toutes les familles

Le Relais Petite Enfance Itinérant est un service gratuit géré par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et animé par 2 éducateurs de jeunes enfants (un par relais). Un 2^{ème} relais vient d'être ouvert en septembre dernier. Pour les enfants et les assistants maternels agréés et gardes à domicile, c'est la possibilité de participer à des temps collectifs organisés à Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais et dans 12 autres communes concernées (Blacé, Cognin, Denicé, Lachenas, Jassans-Rioxier, Montmelas-Saint-Sorin, Rivolet, Le Perron, Saint-Cyr-Le-Chatoux, Saint-Julien, Vaux-en-Beaujolais et Saint-Étienne-des-Oullières). Les espaces sont aménagés afin de proposer des lieux d'éveil, du matériel et des jeux adaptés qui permettent la rencontre avec d'autres enfants



et adultes. L'objectif est de rompre l'isolement et de favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels tout en accompagnant les enfants dans leurs découvertes. Pour les parents et futurs parents, le relais est un lieu d'information sur l'accueil individuel du territoire et une mise en relation avec les assistants maternels, un soutien dans le rôle de parent et d'employeur (droits, devoirs, contrat de travail, etc.) lors de conférences, d'ateliers ou de temps festifs organisés par le relais. Informations : Julie Sanchez - 06 13 75 11 33 j.sanchez@agglovillefranche.fr - Planning mensuel disponible sur le site internet.

Culture et patrimoine
Le musée du Prieuré a fêté ses 10 ans
Le musée du Prieuré a fêté ses 10 ans. Une belle occasion pour mettre en avant ce haut lieu de la culture et du patrimoine, avec une programmation rythmée de la saison 2022 (animations, ateliers, conférences, visites guidées et théâtralisés, spectacles, concerts). Une exposition temporaire a été proposée aux visiteurs sur le thème du monde végétal au Moyen-Âge, «Les Jardins du cloître». Les passionnés, les curieux et les familles ont également pu profiter de l'exposition permanente du musée du Prieuré qui propose un voyage dans le temps et dans les arts. Le musée est ouvert de mars à novembre - lepriure@agglo-villefranche.fr
04 74 07 31 94.

AGGLO

INFOS

Julie Sanchez
www.agglo-villefranche.fr



AGGLO



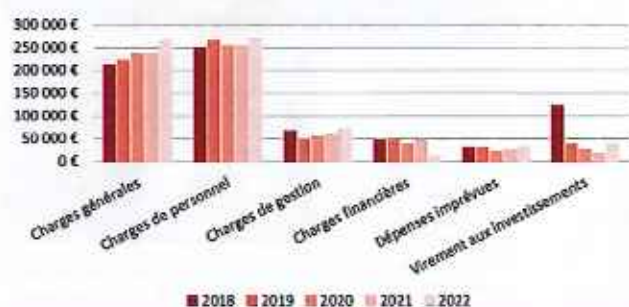
Un coup d'œil sur les budgets prévisionnels 2022

Budget de fonctionnement 2022 : 687 646 €

ÉVOLUTION BUDGET DE FONCTIONNEMENT



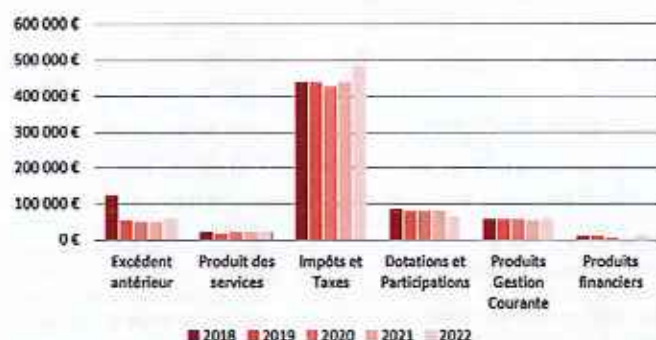
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales	265 500 €
Charges de personnel	268 400 €
Charges de gestion	70 910 €
Charges financières	10 885 €
Dépenses imprévues	32 214 €
Virement aux investissements	38 737 €
Total	687 646 €

Affectation 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Affectation 2022

Excédent antérieur	57 812 €
Produit des services	21 500 €
Impôts et Taxes	48 2015 €
Dotations et Participations	61 319 €
Produits Gestion Courante	56 000 €
Produits financiers	9 000 €
Total	687 646 €

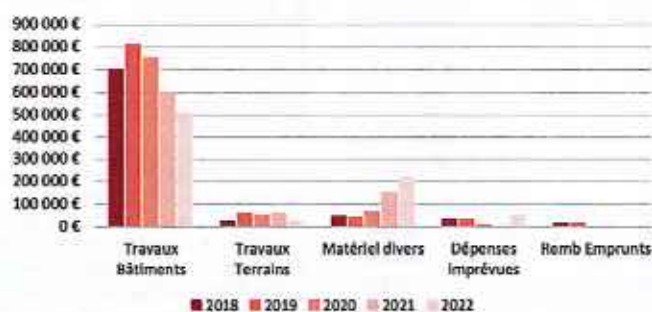
Budget d'investissement 2022 : 788 082 €

ÉVOLUTION BUDGET D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

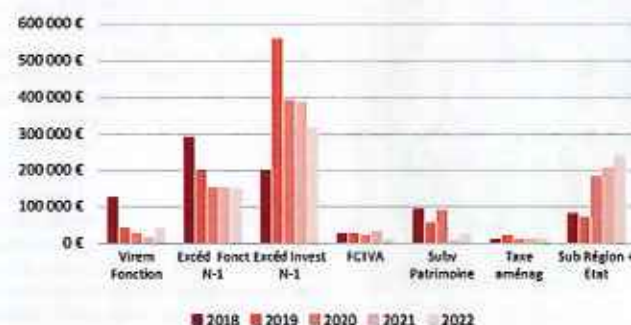
Affectation 2022



Travaux Bâtiments	501 982 €
Travaux Terrains	20 000 €
Matériel divers	217 100 €
Dépenses imprévues	49 000 €
Remboursement Emprunts	0 €
Total	788 082 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Affectation 2022



Virement Fonctionnement	38 737 €
Excédent de Fonctionnement N-1	150 000 €
Excédent Investissements N-1	316 044 €
FCTVA	10 000 €
Subvention Fondation Patrimoine	23 504 €
Taxe Aménagement	12 186 €
Subvention de la région + État	237 611 €
Total	788 082 €



Vos conseillers

Grégory Guillaume, 1^{er} adjoint

• Délégué aux Finances, aux Affaires Sociales, à la Jeunesse et au Sport

Eric Denizot, 2^e adjoint

• Délégué à l'Environnement et à l'Erosion

Marc-Henri Pineau, 3^e adjoint

• Délégué à l'Assainissement et au Cimetière

Dominique Bouchard, 4^e adjoint

• Délégué à la Voirie

Vanessa Sauze-Parizot

• Conseillère déléguée à l'Urbanisme, à la Culture et au Patrimoine

Autres membres du Conseil :

Chloé Jomain, Michaël Fournier, Céline Zocchetti, Pascal Rampon, Didier Montvonnay, Frédéric Morand

Vie du Village

Responsable Grégory Guillaume

Membres du groupe de travail

sur le PLUI-h
Stéphane Parizot
Grégory Guillaume

Eric Denizot
Marc-Henri Pineau
Vanessa Sauze-Parizot



Commissions Communautaires

Finances

Titulaire Grégory Guillaume,
suppléant Stéphane Parizot

**Economie / Tourisme / Agriculture-
Viticulture**

Titulaire Stéphane Parizot,
suppléant Frédéric Morand

**Aménagement de l'espace / Habitat /
Mobilités / Voirie**

Titulaire Vanessa Sauze-Parizot,
suppléant Pascal Rampon

**Environnement / Eau et assainissement /
Rivières et GEMAPI / Déchets**

Titulaire Eric Denizot,
suppléante Céline Zocchetti

Culture / Patrimoine

Titulaire Vanessa Sauze-Parizot,
suppléant Grégory Guillaume

**Travaux / Bâtiments et équipements
communautaires**

Titulaire Pascal Rampon,
suppléante Vanessa Sauze-Parizot



**Délégué au SYDER
(syndicat d'électricité)**
Pascal Rampon

**Délégué au SIECB
(syndicat intercommunal des eaux
du centre-beaujolais)**
Stéphane Parizot

**Délégué au Syndicat Mixte
des Rivières du Beaujolais**
Didier Montvonnay

Finances

Responsable Stéphane Parizot
stephane.parizot@salles-arbuissonnas.fr

Affaires Sociales

Responsable Grégory Guillaume
gguillaume@salles-arbuissonnas.fr

Travaux / Bâtiments

Responsable Pascal Rampon
prampon@salles-arbuissonnas.fr

Urbanisme

Responsable Vanessa Sauze-Parizot
vparizot@salles-arbuissonnas.fr

Environnement

Responsable Eric Denizot
edenizot@salles-arbuissonnas.fr

Voirie

Responsable Dominique Bouchard
dbouchard@salles-arbuissonnas.fr

Communication

Responsable Stéphanie Parizot



Le personnel communal



Joëlle Durm

Novembre 1992
Secrétaire de Mairie



Christiane Faurie

Avril 2004
Adjoint administratif
de la mairie



Maïm Girard

Décembre 2019
Agent technique espaces
verts et bâtiments



Marie-Christine Chevallerie

Décembre 2005
Agent d'entretien de
différents bâtiments
communaux,
Agent d'animation



Sylvie Denizot

pour la cantine
Septembre 2013
Agent d'animation
garderie, Agent d'entretien
cantine



Karine Burnichon

Septembre 2021
Agent d'animation
pour la cantine



Jocelyne Sautzy

Janvier 2015
Agent d'animation pour la
cantine et la garderie,
Agent d'entretien Mairie



Patricia Monnerot

Septembre 2021
Agent d'animation
pour la cantine



**Marie-Françoise
Jolivet-Bernard**

Octobre 2015
Agent d'animation
pour la cantine



Isabelle Blanc

Septembre 1986
ATSEM de l'école
maternelle



Odile Buchsweiler

Octobre 2016
Agent administratif
d'agence postale

Portage des repas aux anciens

Appel aux bénévoles !

Chaque jour de la semaine, quelques bénévoles s'occupent du portage de repas à nos anciens. C'est un moment de partage important pour eux. Et c'est parfois la seule visite qu'ils reçoivent dans la journée. Malheureusement, les bénévoles prêts à

consacrer un peu de leur temps, une heure ou deux une fois par semaine, pour apporter cette présence réconfortante se font rares. Si vous avez envie d'apporter du réconfort et de partager un moment précieux avec nos anciens, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

Règles de bon voisinage et de vie en société : petit rappel

La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres et il est toujours bon de rappeler les règles élémentaires pour plus de sérénité et de calme entre voisins.

• **NON, je ne bricole pas avec ma scie circulaire le dimanche après-midi !**

Pour le bricolage bruyant, ou la tondeuse à gazon pétaradante, les horaires sont les suivants : de 8h30 à 19h30 le samedi, de 9h à 17h et de 15h à 19h le samedi et seulement entre 10h et 12h le dimanche et les jours fériés. Le dimanche, tout le monde a droit à une petite sieste dans le calme, n'en déplaie aux bricoleurs amateurs.

• **NON, je ne monte pas le volume sonore de ma musique après 22h.**

Surtout si c'est l'été. Et être entre amis, toujours à l'apéro sur la terrasse à 23h n'est pas une excuse. Je pense à mes voisins qui ont sans doute envie de dormir et qui peut-être travaillent le lendemain matin, même si c'est le week-end. J'évite les fêtes bruyantes et si jamais j'en organise une, j'ai au moins la décence de prévenir l'entourage. Tant qu'à faire je les invite, ou je les invite à venir me voir directement si je dépasse les bornes. Ça leur évitera sans doute d'appeler la gendarmerie car, petit rappel, le tapage nocturne est puni par une amende (58€ minimum).

• **NON, je ne laisse pas mes chiens aboyer toute la journée.**

Je suis responsable du comportement de mes animaux. S'ils se sauvent, ils risquent de provoquer un accident dont JE serai responsable. Et s'ils aboient toute la journée, je vais rendre mes voisins fous. Sachez que les animaux de compagnie, principalement les chiens, sont la première source de conflit entre voisins. Alors si j'en suis l'heureux propriétaire, j'en prends soin et je prends soin aussi des oreilles des autres.

Petit rappel valable pour d'autres animaux, bruyants eux-aussi. Et pendant que j'y suis, lorsque je promène Médor sur la voie publique, je ramasse ses déjections. Question de respect.

• **NON, je ne laisse pas trainer mes poubelles devant chez moi ou sur le trottoir d'en face toute la semaine.**

Je ne sors le lundi soir et je les rentre une fois les éboueurs passés. Pour rappel : le ramassage des déchets ménagers se fait le mardi.

Et tant que j'y suis, je ne jette pas n'importe quoi dans mon conteneur. Question d'hygiène publique.

En été, la viande avariée, ça devient vite pestilentiel.

Je ne laisse pas non plus trainer mes sacs de produits recyclable sur la voie publique, en dehors des jours de collecte.

C'est-à-dire un mercredi sur deux, selon le calendrier des collectes. Le reste du temps, et bien je les garde chez moi pour ne pas enlaidir les rues de mon village.

L'eau, l'air, la vie !

Comme l'eau, l'air est un élément vital qu'il faut absolument préserver. Nous avons la chance d'avoir un air sain sur notre belle commune. Mais par mauvaises habitudes, beaucoup font encore brûler leurs végétaux !

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts chez soi, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc.

En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion.

Pour rappel, il est formellement interdit de faire un feu dans son jardin !

La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocives lorsqu'elles sont inhalées. Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand

sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin toute l'année, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions. Seuls les viticulteurs, selon l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, sont autorisés à faire brûler les sarments et les ceps afin de combattre des maladies de la vigne.



Des solutions simples existent pour éliminer vos déchets et végétaux :

- L'apport à la déchetterie
- La broyage
- Le compostage

Alors pour une vie plus saine, merci de respecter cette simple règle.

Etat civil

Naissances

- Le 13 février 2022 à Amas (Rhône), Rezly Demure Isaac Roméo, 63 Rue de la Voûte
- Le 18 mars 2022 à Gleizé (Rhône), Auger Esmée Angéline Denisa, 219 Route de la Pârouse
- Le 21 mars 2022 à Gleizé (Rhône), Rampon Estéban, 8 Impasse de la Vauxonne
- Le 24 avril 2022 à Gleizé (Rhône), Olive Erwan, 2 Impasse de la Vauxonne
- Le 11 mai 2022 à Lyon 7 (Rhône), Lafeuillade Céleste Marie Aude, 260 Chemin du Boulanger
- Le 15 mai 2022 à Amas (Rhône), Faurie Jade, 63 Rue de l'Eglise



• Le 23 mai 2022 à Gleizé (Rhône), Gardotte Elise Marie Ninon, 5 Route du Moulin

• Le 8 août 2022 à Gleizé (Rhône), Barbillion Timothé Elliott, 90 Impasse de la Tuillorie

• Le 6 novembre 2022 à Amas (Rhône), Duperrier Léa, 316 Route de la Voisinée

• Le 12 décembre 2022 à Amas (Rhône), Bechamps Prave Gabrielle Charly, 526 Chemin de la Combe Morguière

Mariages

- Le 28 mai 2022 Rifaud Rémi Philippe et Sapin Emeline
- Le 25 juin 2022 Chizelle Franck et Ebadi Clémence Sandrine

• Le 9 juillet 2022 Trabichet Jean-François et Lapierre Deborah

• Le 9 juillet 2022 Gonin Marc et Blanc Bernadette

• Le 13 juillet 2022 Terrier David et Pfeiffer Alexandra Edith Marie-Louise



Décès

• Le 2 janvier 2022 à Saint-Bernard (Ain), Madame Raymonde Louise Hernandez, veuve de Monsieur Henri Léon François Fogt

• Le 9 février 2022 à Gleizé (Rhône), Monsieur Francisque Michel Lapierre

• Le 21 mars 2022 à Salles-Arbuissonnas En Beaujolais (Rhône), Monsieur Joël Berthier

• Le 17 décembre 2022 à Blacé (Rhône), Monsieur Jean-Paul Dufour





Mairie

Mairie de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
75 allée Victoire de Ruffey
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
04 74 67 53 38
mairie@salles-arbuissonnas.fr
www.salles-arbuissonnas.fr
Mairie Salles-Arbuissonnas
Le Maire reçoit sur rendez-vous.
Horaires : mardi et jeudi de 14h à 17h,
mercredi et samedi de 8h30 à 11h30

Agence postale

2 place Jean Blanc et des Ecoles
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
04 74 60 54 48
Horaires : mardi au samedi de 8h15 à 11h15

École publique

3 place Jean Blanc et des Ecoles
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
04 74 67 58 44
ce.06911091@ac-lyon.fr

Garderie-Cantine

33 Rue de l'Église
69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais
Tél. 04 74 67 51 42
cantine.ecoledesalles@gmail.com

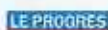
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert - CS 70290
69665 Villefranche sur Saône Cedex
04 74 68 23 08
Fax 04 74 68 45 61
contact@agglo-villefranche.fr
www.agglo-villefranche.fr



Correspondants presse

Philippe CALLEEUW
pcalleeuw.lepatriote@orange.fr
06 83 32 07 81
Raphaël Petozi
rhoneord@leprogres.fr
06 48 32 47 89



Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice est présent en mairie de Gleizé, deux mercredis par mois de 10h à 12h. Il permet de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Toutefois, depuis le confinement, le conciliateur de justice traite les dossiers uniquement par mail à cette adresse :
simone.foumel@conciliateurdejustice.fr

Quoi ? Quand ? Où ?

Pour être bien informé, encore faut-il savoir où aller chercher l'information.

Pour vous tenir au courant des différents événements qui se tiennent sur notre commune, pour vous avertir d'éventuels problèmes, ou plus simplement pour communiquer avec vous, la Mairie met à votre disposition plusieurs sources d'informations.

Et si l'information venait directement à vous ?

Grâce à l'application PanneauPocket (téléchargeable gratuitement sur votre smartphone), restez connectés avec votre Mairie. Annonces, urgences, événements... Ne ralez rien grâce à PanneauPocket !



INFOS

www.salles-arbuissonnas.fr
www.facebook.com/MairieSallesArbuissonnas



Urbanisme : de la nécessité de respecter les règles

« Je suis chez moi, je fais ce que je veux », « je ne dépose pas de dossier ça va prendre des mois » ou encore « rien à faire du délai, même si je n'ai pas la réponse de l'architecte des Bâtiments de France, j'attaque les travaux »...

Voici quelques exemples, et la liste n'est pas exhaustive loin s'en faut, de ce que nous pouvons entendre très régulièrement quand il s'agit d'urbanisme.

Et oui, il y a des règles et mieux vaut les suivre. Faire une demande avant travaux, attendre la réponse des services concernés, et surtout respecter les directives. Car qui dit travaux sans déclaration, dit absence de certificat d'achèvement. Et ce certificat s'avère indispensable en cas de revente de votre bien. Le notaire vous le réclamera. Pas de certificat ? La vente est impossible. Il vous faudra alors régulariser la situation, cela prend du temps, et dans la pire des cas, détenir ce que vous aurez construit si vraiment cela contrevient aux règles élémentaires du code de l'Urbanisme.

Si en plus vous êtes dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, vous vous exposez à une amende.

Alors certes, ces règles sont contraignantes, surtout si vous devez passer sous les fourches caudines de l'ABF. Mais ce sont aussi ces règles qui protègent votre environnement. Qui font que la construction d'un immeuble au ras de votre portail est impossible, qui font qu'un chalet savoyard c'est beau, mais en Savoie, pas au milieu de nos côtes beaujolais.

Les règles n'ont pas été posées pour vous ennuyer, VOUS, mais pour préserver la qualité du lieu, du village, des paysages dans lesquels VOUS vivez. Pensez-y la prochaine fois que vous soutiendrez entreprendre des travaux. C'est avec notre concours à tous que nous réussirons à conserver l'âme de notre village beaujolais.

Le Maire,
Stéphane Parizot



Vos démarches d'urbanisme en ligne !

Changement de fenêtres, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, extension, construction d'une piscine, d'un abri de jardin, revêtement de façade... Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Je dois faire des demandes d'autorisation d'urbanisme pour :

- Un permis de construire
- Un permis de démolir
- Une déclaration préalable de travaux
- Un certificat d'urbanisme
- Un permis d'aménager

Depuis le 1^{er} janvier 2022 : pour toutes les communes du territoire, un service en ligne vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme depuis chez vous.

Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation est une solution supplémentaire de dépôt qui facilite les demandes et limite les déplacements.



Accéder au guichet numérique 7j/7 via le site Internet de la commune ou du l'agglomération.



INFOS

Guichet numérique 7j/7
www.agglo-villefranche.fr



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Accéder au guichet numérique 7j/7

sur le site Internet de votre commune ou sur
www.agglo-villefranche.fr



Agenda 2023



Février

- 5.....Conscrits
• Classe en 3
- 12.....Vente à emporter
• La Chasse
- 25.....Banquet
• Amicale des Sapeurs-Pompiers



Rosé Nuits d'Été : rendez-vous le 7 juillet !

C'est une soirée exceptionnelle qui s'annonce sur le chapitre de Salles : deux concerts, jazz et chansons des années 50, 60 et 70, des foodtrucks pour vous restaurer, une surprise tout en rose (chut, on ne vous en dit pas plus mais sûr que vous en prendrez plein les yeux) et, bien sûr, les vins rosés de nos producteurs du village ! Réservez votre soirée et invitez tous vos amis !



Septembre

- 16.....Journées Européennes du Patrimoine
- Tout le mois : Jeu de piste / Espace game

Octobre

- 7.....Vente à emporter
• Classe en 6
- 8.....Brunch des nouveaux habitants
- 13.....Halloween
• Sou des Ecoles
- Date à confirmer
Ateliers du professeur Chouravo au musée du Prieuré

Mars

- 4.....Inauguration du livre des Chanoinesses
• Les Amis de Salles
- 10.....Carnaval
• Sou des Ecoles
- 11.....Soirée
• Classe en 5
- 12.....Vente à emporter
• Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 18.....Apéro Quiz
• Cantine scolaire
- 24.....Vente à emporter
• Classe en 2
- 25.....Vente de gibier
• La Chasse

Mai

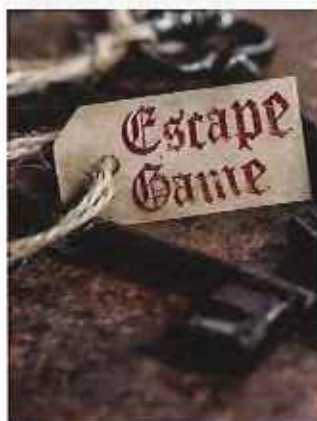
- 1^{er}.....Tête à tête coupe Jean-Michel Lefort
• La Boule Joyeuse
- 7.....Concours de boules
• La Boule Joyeuse
- 8.....Commémoration Armistice avec Fanfare, Pompiers, Anciens Combattants
- 13.....Nuit des musées
- 14.....Randonnée des Caudaliés
• Illuminés de Salles

Juin

- 3.....Concours de boules
• La Boule Joyeuse
- 10.....Spectacle Les Grumeaux
• concerts de l'Auditorium
- 18.....Géo évènement autour des plantes
- 24.....Fête Champêtre
• Sou des Ecoles

- 14.....Sortie Annuelle
• La Boule Joyeuse

- 28.....Concours de pétanque
Classe en 7
- 29, 30, 31 Vogue
• Classe en 4
- Tout le mois : Jeu de piste / Espace game



Novembre

- 11.....Commémoration de l'Armistice avec Fanfare, Pompiers, Anciens Combattants
- 19.....Vente à emporter
• Classe en 4

Avril

- 1^{er}.....Atelier essai d'instruments (portes ouvertes du Conservatoire) à l'Église
- 8.....Concours de boules
• La Boule Joyeuse
- 14.....Atelier chouravo
• Association Spécimen(s) au musée du Prieuré
- 14, 15, 16.....Représentation Pièce de théâtre par
• ACASA
- 21 - 22.....Représentation Pièce de théâtre
• ACASA
- 22.....Concours de boules
• La Boule Joyeuse
- 30.....Fête du Printemps
• Sou des Ecoles
- 30.....Vente à emporter
• Classe en 0

Juillet

- 1^{er}.....Vente à emporter
• Classe en 1
- 7.....Rosé Nuits d'Été
- 14.....Fête Nationale avec Fanfare, Pompiers, Anciens Combattants

Août

- 4.....Concours de boules
• Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Tout le mois : Jeu de piste / Espace game

Décembre

- 8.....Vente à emporter
• Classe en 2
- 9.....Arbre de Noël
• Sou des Ecoles
- 17.....Fête de la Sainte-Cécile
• La Salésienne

Janvier 2024

- 5.....Vosux du Maire

